

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la  
Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue, par visioconférence  
avec enregistrement audio, le 4 mai 2021 à 13 h 30**

Présences :

M<sup>me</sup> Victoire Marin, maire de Grosses-Roches  
MM. Jérôme Landry, maire de Matane  
Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité

Absences :

MM. Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre  
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme

Les membres présents forment le quorum par visioconférence. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Andrew Turcotte, préfet et maire de Sainte-Félicité. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, et le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, sont aussi présents par visioconférence. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

---

*L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux modifie l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020.*

*Ainsi, les municipalités doivent publier la teneur des discussions lorsque la Loi prévoit qu'une séance doit être publique. Les séances peuvent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. La séance doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations des membres.*

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demandes d'aide financière
4. FRR – PAE volet Soutien aux apprentis agriculteurs – autorisation et signature – deux conventions d'aide financière pour un stagiaire (filière ovine)
5. Suivi – entente DEM
6. Résolution numéro 147-03-21 – proposition bail - DEM
7. Avis à Services Québec – fin de l'entente STA
8. PFM – Ateliers en agriculture urbaine dans les jardins communautaires de La Matanie
9. PFM – Ski S'passe version estivale
10. MADA – Projet Gratitude (TCAM)
11. Modification de la résolution numéro 66-01-21 – composition du comité de vitalisation
12. Transports – Promotion du transport collectif lors de la journée de partages de plants, le 5 juin 2021
13. Gestion des ressources humaines (GRH)
  - 13.1 Embauche de trois employés étudiants pour le Bureau d'accueil touristique, été 2021, et autorisation de signature entente de prêt de personnel
  - 13.2 Embauche de deux employés étudiants pour la Campagne ISÉ, été 2021
  - 13.3 Embauche d'un stagiaire au poste d'adjoint technique en urbanisme
  - 13.4 Embauche au poste de technicien auxiliaire en évaluation foncière
  - 13.5 Affichage – poste d'adjoint technique en évaluation foncière

14. COSMOSS – projet Animation littéraire estivale et autorisation d'embauche de deux étudiants
  15. SANAM (Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie)
    - 15.1 SANAM – émission des lettres patentes en date du 20 avril 2021
    - 15.2 Embauche au poste contractuel d'Agente de mobilisation interculturelle
  16. PRMHH – comité directeur (groupe de travail)
  17. Garde de poules en milieu urbain
  18. Correction de résolutions (n<sup>os</sup> 262-03-20, 327-05-20 et 328-05-20) pour changer FDT par FRR
  19. Édifice de La Matanie – Travaux de ventilation-climatisation (3<sup>e</sup> étage)
  20. Matériel informatique – autorisation d'achats
  21. Varia
  22. Période de questions
  23. Fermeture de la séance
- 

### **RÉSOLUTION 259-05-21**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à l'appel des présences par visioconférence, les membres du comité administratif présents forment le quorum. Il est convenu que pour répondre aux exigences de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, un enregistrement audio est effectué et sera publié sur le site Internet de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Andrew Turcotte;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 260-05-21**

#### **FRR VOLET 2 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (CENTRE DE SANTÉ NUTRIKIN)**

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères d'admissibilité du *Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) de la Politique de soutien aux entreprises*;

**CONSIDÉRANT QUE** Nutrikin est en démarche pour constituer une entreprise offrant des services en massothérapie, kinésiologie et nutrition;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à faire évaluer une bâtisse en vue de son acquisition;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière pour le dossier, comme suit :

- Centre de santé Nutrikin – projet Évaluation de la valeur marchande d'une bâtisse : subvention de 1 450 \$, non remboursable, du *Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Expertise professionnelle*, conditionnellement à la preuve de constitution de l'entreprise;

**QUE** l'aide financière de la MRC soit effectuée en deux versements, 75 % du montant à la signature de l'entente et que le versement du solde de 25 % est conditionnel au dépôt d'un rapport final;

**QUE** la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 261-05-21**

#### **FRR VOLET 2 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (MARIE-ROSE CAFÉ)**

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères d'admissibilité du *Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) de la Politique de soutien aux entreprises*;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Marie-Rose Café, créée en 2019, est spécialisée en torréfaction de café écoresponsable et désire commercialiser ses produits sur le web;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière pour le dossier, comme suit :

- Marie-Rose Café – projet Création d'un site web transactionnel : subvention de 2 000 \$, non remboursable, du *Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Commercialisation*;

**QUE** l'aide financière de la MRC soit effectuée en deux versements, 75 % du montant à la signature de l'entente et que le versement du solde de 25 % est conditionnel au dépôt d'un rapport final;

**QUE** la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 262-05-21**

#### **FRR VOLET 2 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET « CAMPAGNE PROMOTION POUR L'ÉTÉ 2021 » DES SAVEURS DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT** le projet de Campagne de promotion pour l'été 2021 des Saveurs de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif de la campagne vise à assurer une importante visibilité aux membres des Saveurs de La Matanie, compte tenu des nombreuses circonstances qui font que l'organisme ne pourra organiser de marché public cette année;

**CONSIDÉRANT** l'objectif visant à inciter la population à continuer de se procurer les produits de La Matanie, soit directement du producteur-transformateur ou dans les différents points de vente;

**CONSIDÉRANT QUE** par le biais d'une campagne publicitaire solidaire et rassembleuse, les consommateurs locaux et d'ailleurs seront invités à s'approvisionner directement chez les producteurs-transformateurs à l'aide du nouvel outil « Matanie Gourmande », un circuit des producteurs-transformateurs, en partenariat avec la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** pour réaliser cette importante campagne, un comité promotion a été créé afin de trouver du financement et de mandater une entreprise pouvant gérer l'ensemble de la campagne, et que l'entreprise locale *Les Bombes Créatives* a été retenue;

**CONSIDÉRANT QUE** la campagne de promotion se déclinera en plusieurs actions notamment : conception graphique d'un visuel de la campagne, d'un slogan, page et contenu Facebook, mise à jour du site web, organisation d'un grand concours de type "rallye", capsules-vidéo (12), photos-reportage (12) pour présenter et mettre en valeur les entreprises, publicités-radio avec entrevues, publicités-journal dans L'Avantage Gaspésien, aide à la mise en marché des produits dans les points de vente, communiqué de presse, entrevues, affichage dans les commerces de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats attendus sont de faire connaître davantage nos 12 entreprises agroalimentaires auprès des gens de la MRC et des touristes et augmenter le sentiment d'appartenance envers celles-ci, augmenter la visibilité sur le Web et les ventes;

**CONSIDÉRANT** l'analyse favorable du projet, par la directrice adjointe au développement territorial et responsable du transport, dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) volet Collaboration spéciale*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 7 500 \$ aux Saveurs de La Matanie pour le projet « Campagne de promotion pour l'été 2021 »;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 263-05-21**

#### **FRR VOLET 2 – DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE – DONS ET COMMANDITES / FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de trois dossiers par la directrice adjointe au développement territorial et sa recommandation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* :

- Société d'action nationale de Matane – Spectacle mobile de la Saint-Jean : 1 000 \$ volet Partenariat;

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser les commandites suivantes, à partir du budget associé à la *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals* :

- École en musique, édition 2021 : 5 000 \$;
- Organisation tournoi Matane, édition 2021 : 2 000 \$.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 264-05-21**

#### **FRR VOLET 2 – DÉVELOPPEMENT AGRICOLE – DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROJET DE LA FILIÈRE OVINE EN MATANIE**

**CONSIDÉRANT** deux (2) demandes d'aide financière dans le cadre du projet de la filière ovine en Matanie pour deux dossiers respectant les critères d'admissibilité du *Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) de la Politique de soutien aux entreprises volet Soutien aux apprentis agriculteurs*;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des deux dossiers et la recommandation pour l'octroi d'une aide financière par le directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière, pour deux dossiers, du *Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Soutien aux apprentis agriculteurs*, comme suit

- Bergerie Alexandre Murray – accueil d'un stagiaire pour une durée de 11 semaines à 40 heures/semaine – subvention de 3 297,80 \$, non remboursable, correspondant à 50 % du salaire incluant les avantages sociaux;
- Les Productions aux quatre vents – accueil d'un stagiaire pour une durée de 6 semaines à 35 heures/semaine – subvention de 1 573,95 \$, non remboursable, correspondant à 50 % du salaire incluant les avantages sociaux;

**QUE** l'aide financière de la MRC soit effectuée en deux versements, 75 % du montant à la signature de l'entente et que le versement du solde de 25 % est conditionnel au dépôt d'un rapport final;

**QUE** la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 265-05-21**

#### **CONFIRMATION DE LA SIGNATURE DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS DE LA MRC DE LA MATANIE À L'ORGANISME DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MATANIE (DEM)**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 208-03-21 du Conseil de la MRC de La Matanie concernant l'autorisation de signature et la demande préalable à la ministre des Affaires municipales en vue de conclure une entente de délégation de certains pouvoirs de la MRC à l'organisme Développement économique Matanie (DEM);

**CONSIDÉRANT** la réception de la lettre du sous-ministre du MAMH datée du 29 avril 2021, et reçue le 30 avril 2021, concernant l'autorisation de procéder à la signature et de conclure l'entente de délégation de certains pouvoirs de la MRC de La Matanie à l'organisme Développement économique Matanie (DEM) ;

**CONSIDÉRANT QUE**, sur réception de la lettre d'autorisation du MAMH, les parties étaient dûment autorisées à signer l'entente avec prise d'effet à la signature et se terminant le 31 décembre 2024 avec possibilité de renouvellement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**DE** confirmer qu'en date du 3 mai 2021, les représentants de la MRC de La Matanie, le préfet, monsieur Andrew Turcotte, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, et les représentants de Développement économique Matanie (DEM), le président, monsieur Lynn Francoeur, et le directeur général, monsieur Jean Langelier, ont procédé aux signatures permettant de conclure l'entente de délégation de certains pouvoirs de la MRC à l'organisme Développement économique Matanie (DEM);

**QUE** faisant suite à l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et à la conclusion de l'entente de délégation, la MRC de La Matanie confie à Développement économique Matanie (DEM) les mandats suivants à compter du 3 mai 2021 :

- Le développement économique et durable, incluant la gestion des fonds FLI et FLS;
- Le développement touristique, la promotion, l'accueil (Bureau d'accueil Touristique);
- Le marketing territorial et l'attractivité (coordination et pilotage).

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 266-05-21**

**AUTORISATION      SIGNATURE–      REQUÊTE      TRIPARTITE**  
**SCFP/MRC/DEM**

**CONSIDÉRANT** la signature en date du 3 mai 2021 de l'entente de délégation de certains pouvoirs de la MRC de La Matanie à l'organisme Développement économique Matanie (DEM);

**CONSIDÉRANT QUE** la délégation de certains pouvoirs implique le transfert de salariées de la MRC chez DEM;

**CONSIDÉRANT** la volonté des parties de préserver les droits et privilèges des membres du personnel visés par la délégation de mandats de la MRC à DEM;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) section locale 4602 sont signataires d'une convention collectives;

**CONSIDÉRANT** l'intention des parties de déposer une requête conjointe tripartite au Tribunal administratif du travail en application des articles 45.2 et 46(1) *du Code du travail*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, à signer pour et au nom de la MRC de La Matanie, la requête tripartite à être déposée au Tribunal administratif du travail, impliquant le SCFP section locale 4602, la MRC de La Matanie et Développement économique Matanie (DEM).

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 267-05-21**

#### **AUTORISATION PRÊT DE PERSONNEL DE LA MRC À DEM (TOURISME)**

**CONSIDÉRANT** la signature en date du 3 mai 2021 de l'entente de délégation de certains pouvoirs de la MRC de La Matanie à l'organisme Développement économique Matanie (DEM);

**CONSIDÉRANT QUE** la délégation de certains pouvoirs implique le transfert de salariées de la MRC chez DEM;

**CONSIDÉRANT** la volonté des parties de préserver les droits et privilèges des membres du personnel visés par la délégation de mandats de la MRC à DEM en attendant la décision du Tribunal administratif du travail en lien avec la requête conjointe MRC, DEM et SCFP section locale 4602;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a procédé à la sélection en vue de l'embauche des étudiants qui seront affectés au Bureau d'accueil touristique pour la saison touristique 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC et DEM ont convenu que la MRC procéderait par prêt de personnel à DEM, de façon à faciliter la transition, et que DEM rembourserait à la MRC les frais encourus à compter du 3 mai 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'**autoriser le prêt du personnel par la MRC à DEM à compter du 3 mai 2021;

**DE** mandater le directeur général adjoint afin de conclure une entente de prêt de personnel avec DEM.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 268-05-21**

#### **DEM – MANDAT POUR LA RÉSILIATION OU LA CESSION DES DIVERSES ENTENTES (DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISME)**

**CONSIDÉRANT** la signature en date du 3 mai 2021 de l'entente de délégation de certains pouvoirs de la MRC de La Matanie à l'organisme Développement économique Matanie (DEM);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a confié à Développement économique Matanie (DEM) les mandats suivants, à compter du 3 mai 2021 :

- Le développement économique et durable, incluant la gestion des fonds FLI et FLS;
- Le développement touristique, la promotion, l'accueil (Bureau d'accueil Touristique);
- Le marketing territorial et l'attractivité (coordination et pilotage);

**CONSIDÉRANT QU'**il sera requis pour la MRC de procéder à la résiliation de diverses ententes en lien avec les mandats délégués ou à la cession à l'organisme DEM;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'**autoriser la directrice générale, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, à procéder aux démarches requises pour mettre fin ou céder les diverses ententes en lien avec les mandats délégués à DEM.

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 269-05-21**

#### **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 147-03-21 – PROPOSITION BAIL – DEM**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier la résolution numéro 147-03-21 concernant la signature d'un bail avec DEM au 157, rue Saint-Pierre (rez-de-chaussée) dans l'Édifice de La Matanie, pour en prolonger la durée;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**DE** modifier la résolution numéro 147-03-21 et d'autoriser la signature d'un bail avec DEM pour le local situé au 157, rue St-Pierre (rez-de-chaussée), d'une superficie de 2 014 pi<sup>2</sup>, aux conditions suivantes :

- Un loyer annuel brut auquel s'ajoutent les taxes applicables :

<b>Année</b>	<b>Prix pied carré</b>	<b>Loyer mensuel brut</b>	<b>Loyer annuel brut</b>
2021 (15 février au 31 décembre)	7,45 \$	1 250,36 \$	13 128,76 \$
2022	7,60 \$	1 275,53 \$	15 306,40 \$
2023	7,75 \$	1 300,71 \$	15 608,50 \$
2024	7,90 \$	1 325,88 \$	15 910,60 \$
		<b>Total</b>	<b>59 954,26 \$</b>

- La durée du bail sera du 15 février 2021 pour se terminer le 31 décembre 2024;
- Le loyer sera majoré de 2 % à la date anniversaire du bail, soit le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année;
- Le coût du loyer inclura l'électricité, l'eau, le chauffage et le déneigement;
- Les taxes municipales et scolaires seront de la responsabilité et à la charge du locataire, lequel recevra directement les comptes de taxes;



- Le local sera pris tel quel et tous les travaux de réaménagement intérieur seront à la charge du locataire et dans le respect des règles inhérentes au bâtiment public (plans et devis, permis);
- Quatre espaces de stationnement seront réservés aux clients du locataire;
- Le locataire assumera l'entretien ménager du local;
- Tous les frais liés aux systèmes téléphonique, de sécurité, de réseautage informatique et de bureautique seront à la charge du locataire;
- La MRC permet l'utilisation de la salle Rivière-Bonjour selon sa politique en vigueur;
- Le bail inclus les autres clauses habituelles

D'autoriser le préfet et la directrice générale à signer la convention de bail et les autres documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 270-05-21**

#### **AVIS À SERVICES QUÉBEC – FIN DE L'ENTENTE STA**

**CONSIDÉRANT** la résolution 123-02-21 la signature d'une entente de service avec Services Québec pour la mesure de Soutien au travail autonome (STA) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022;

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à l'autorisation du MAMH, la MRC de La Matanie et Développement Économique Matanie (DEM) ont signé le 3 mai 2021 l'entente de délégation du mandat de développement économique avec effet immédiat;

**CONSIDÉRANT QUE**, tel qu'il avait été annoncé lors du renouvellement d'avril dernier, il y a lieu que la MRC mette fin à l'entente STA pour permettre la conclusion d'une entente avec DEM;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**DE** mettre fin à l'entente de service pour la mesure STA pour 2021-2022 et mandater la directrice générale, madame Line Ross, afin de transmettre un avis à Services Québec.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 271-05-21**

#### **PFM – ATELIERS EN AGRICULTURE URBAINE DANS LES JARDINS COMMUNAUTAIRES DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de l'élaboration du premier plan d'action en agriculture urbaine ainsi que *via* les différentes concertations existantes en autonomie alimentaire sur le territoire, il a été suggéré d'organiser des ateliers gratuits sur les thématiques de l'agriculture urbaine et du jardinage;

**CONSIDÉRANT QUE** dans l'optique de faire connaître les jardins communautaires en Matanie, ces ateliers se dérouleront à tour de rôle dans un jardin communautaire qui agira comme hôte de la formation;

**CONSIDÉRANT QU'**un calendrier d'ateliers s'étalant du début juin à la fin septembre a été préparé par la chargée de projet en agriculture urbaine;

**CONSIDÉRANT QUE** ces ateliers gratuits, donnant accès à la fois à de la formation théorique et pratique, sont axés sur le développement de compétences afin qu'ils soient accessibles au plus grand nombre;

**CONSIDÉRANT QUE** des experts du territoire, pour chacun des sujets, ont été approchés pour partager leur savoir;

**CONSIDÉRANT QUE** les mesures sanitaires devront être respectées (distanciation, port du masque si nécessaire) et que le nombre de participants accueillis sera limité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'autoriser** les dépenses, estimées à environ 1 500 \$, en lien avec la programmation d'ateliers (frais de promotion et frais de formation) à partir du budget de la Politique familiale municipale (PFM) de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 272-05-21**

#### **PFM – PROMOTION ESTIVALE : *SKI S'PASSE EN MATANIE***

**CONSIDÉRANT QUE** la version estivale de la promotion : *Ski s'passe en Matanie* est une campagne de promotion ayant pour but de faire connaître les infrastructures de plein-air de proximité dans les municipalités pour inciter les citoyens de tous âges à la pratique d'activités estivales extérieures;

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'édition 2021, en collaboration avec le CISSS, COSMOSS et l'URLS, il est prévu de :

- créer un outil graphique (format dépliant en 4 volets) qui regroupera tous les lieux de plein-air de proximité dans les municipalités et les conditions d'utilisation (accès au fleuve, parcs, sentiers, terrains de sport);
- diffuser et promouvoir cet outil auprès de tous les enfants dans les écoles au début du mois de juin, en ligne et *via* les médias sociaux et autres réseaux locaux d'informations;
- offrir des dépliants aux organismes communautaires du territoire et aux intervenants de la Santé publique;
- bonifier l'information qui se retrouve sur le site Tourisme Matanie pour les activités estivales;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte que la MRC soit porteuse du projet et autorise une aide financière au montant de 2 570 \$, plus les taxes, pour la promotion estivale : *Ski s'passe en Matanie* à partir du budget de la Politique familiale municipale (PFM) de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 273-05-21**

#### **MADA – PROJET GRATITUDE (TCAM)**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le début de la pandémie, plusieurs initiatives pour briser l'isolement de nos aînés ont été réalisées;

**CONSIDÉRANT QUE** par le projet GRATITUDE, les aînés souhaitent exprimer leur gratitude aux jeunes (5 à 30 ans) qui ont mis tant d'efforts pour les protéger des graves conséquences de la crise sanitaire;

**CONSIDÉRANT QU'**initié par la Table de concertation des aînés en Matanie (TCAM), le projet GRATITUDE se détaille en deux volets :

- 1- Courrier sourire intergénérationnel : la Corporation de développement communautaire région Matane (CDC) est porteuse du volet et la Ville de Matane assure le financement du projet qui consiste à envoyer des messages aux jeunes.
- 2- Projet vidéo de type Tic Toc : le Centre d'action bénévole (CAB) est le porteur de ce volet et assume la coordination du projet *via* ses ressources humaines et matérielles. Une vidéo d'environ 30 secondes dans lequel on retrouverait une ou plusieurs personnes âgées qui parleraient des jeunes et lors du montage, on intégrerait des sous-titres compréhensibles et des infographies dynamiques pour rendre le tout ludique et accrocheur. L'entreprise matanaise Cube Noir a été retenue pour la réalisation du projet (idéation, prise d'images, montage). Les membres de la TCAM collaboreront à ce projet notamment pour la rédaction des textes et pour le recrutement des acteurs aînés. La MRC pourrait collaborer au projet en finançant 1 200 \$ pour ce volet du projet par le budget de la Politique MADA;

**CONSIDÉRANT QUE** la TCAM est une table de concertation qui regroupe une vingtaine d'organismes membres, un lieu d'échanges et un important incubateur d'initiatives « aînés », et que la TCAM ne peut porter elle-même les projets n'étant pas officiellement incorporée et ne bénéficiant d'aucune source de financement;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC, par le biais de l'équipe du développement territorial, soutient la TCAM dans ses activités régulières de concertation et collabore à la concrétisation des idées soulevées par le groupe;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'autoriser** la contribution au projet GRATITUDE de la TCAM pour un montant de 1 200 \$, pour la réalisation d'une vidéo par Cube Noir, à partir du budget de la politique Municipalité amie des aînés (MADA) de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 274-05-21**

#### **COMITÉ DE VITALISATION DE LA MRC DE LA MATANIE – MODIFICATION DE LA COMPOSITION (RÉSOLUTION NUMÉRO 66-01-21)**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 66-01-21 relative à la formation du Comité de vitalisation de la MRC de La Matanie ayant pour mandat de recommander un cadre de vitalisation et la sélection de projets en conformité avec l'entente avec le MAMH pour la mise en œuvre de l'axe "Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale" volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR);

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de confirmer un membre au siège de représentant du secteur agricole dudit comité de vitalisation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le comité administratif de la MRC de La Matanie modifie la résolution numéro 66-01-21 pour ajouter dans le nom de « Mylène Gagnon, conseillère en aménagement, agroenvironnement et commercialisation de l'UPA ».

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 275-05-21**

#### **TRANSPORTS – PROMOTION DU TRANSPORT COLLECTIF LORS DE LA JOURNÉE DE PARTAGES DE PLANTS, LE 5 JUIN 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** l'équipe de la MRC de La Matanie, en lien avec la chargée de projet en sécurité alimentaire (projet financé *via* l'Alliance pour la solidarité), organise actuellement une journée de partage de plants (semis) le 5 juin 2021 au Cégep de Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisation de cette journée regroupe plusieurs partenaires clés qui participent autant à la planification de l'événement qu'à son bon déroulement: le Carrefour jeunesse-emploi, le Tremplin, le Marigot, la Cuisine collective, le FabLab, le Cégep de Matane, COSMOSS, la santé publique *via* le CISSS-BSL;

**CONSIDÉRANT** l'optique de favoriser le déplacement des clientèles à faible revenu vers cette activité (qui tiendra compte des mesures sanitaires en vigueur), il est envisagé d'offrir le service de transport collectif (sous réservation) gratuitement lors de cette journée,

**CONSIDÉRANT QUE** cette proposition implique la gratuité pour utilisateurs du service Transport La Matanie pour les déplacements vers cette activité (habituellement 3 \$ par déplacement) et également les inscriptions des nouveaux utilisateurs (10 \$);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'autoriser** l'adhésion gratuite au transport collectif ainsi que les déplacements gratuits pour se rendre à l'activité de partage de plants du 5 juin 2021 au Cégep de Matane.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 276-05-21**

#### **EMBAUCHE DE TROIS EMPLOYÉS ÉTUDIANTS POUR LE BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE, ÉTÉ 2021, ET AUTORISATION DE SIGNATURE ENTENTE DE PRÊT DE PERSONNEL**

**CONSIDÉRANT** la possibilité d'embaucher des étudiants pour l'été 2021 pour leur permettre d'acquérir une expérience de travail et d'apporter un support au bureau d'accueil touristique;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC et DEM ont signé, le 3 mai 2021, l'entente de délégation du mandat de développement économique avec effet immédiat;

**CONSIDÉRANT QUE** l'équipe de la MRC avait déjà enclenchée les démarches pour l'embauche des étudiants pour le bureau d'accueil touristique pour l'été 2021;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour faciliter la transition, il a été convenu avec DEM que la MRC poursuive l'embauche, fournisse le personnel étudiant et refacture DEM pour les frais encourus;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'**autoriser l'embauche des employés étudiants, à titre d'agents d'accueil touristique au Phare de Matane, selon les balises de la convention collective, pour la période estivale 2021 et pour une durée de 11 semaines à 40 heures/semaine, à savoir les personnes suivantes :

- M<sup>me</sup> Fidan Demir, étudiante universitaire – 4<sup>e</sup> saison – entrée en poste prévue le 31 mai 2021;
- M<sup>me</sup> Maud Gagné, finissante collégiale en sciences humaines – 1<sup>re</sup> saison – entrée en poste prévue le 31 mai 2021;
- M. Christopher Dionne – finissant au secondaire – 1<sup>re</sup> saison – entrée en poste en juin (dès les examens terminés);

**DE** mandater le directeur général adjoint afin de conclure et signer une entente de prêt de personnel avec DEM pour la saison touristique 2021.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 277-05-21**

#### **PGMR – EMBAUCHE DE DEUX EMPLOYÉS ÉTUDIANTS POUR LA CAMPAGNE ISÉ, ÉTÉ 2021**

**CONSIDÉRANT** le besoin de ressources pour mener à bien la prochaine Campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'amélioration de la qualité et de la quantité des matières résiduelles récupérées dans la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 26-01-21 autorisant une demande d'aide financière, pour un étudiant, présentée au nom de l'*Association de mise en valeur des potentiels forestiers des régions de Matane et de La Matapédia* pour la Campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'amélioration de la qualité et de la quantité des matières résiduelles récupérées dans la MRC de La Matanie, été 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser l'embauche des employés étudiants, à titre d'agentes d'information à l'environnement pour la Campagne ISÉ, selon les balises de la convention collective, pour la période estivale 2021, soit jusqu'au 20 août 2021 inclusivement, à savoir les personnes suivantes :

- M<sup>me</sup> Emma Carpinteri – entrée en poste prévue le 10 mai 2021;
- M<sup>me</sup> Éliane Fortin – entrée en poste prévue à la fin mai 2021.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 278-05-21**

#### **EMBAUCHE DE MONSIEUR ARNAUD LOMBARD-DIONNE À TITRE DE STAGIAIRE AU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE EN URBANISME**

**CONSIDÉRANT** la demande de stage de monsieur Arnaud Lombard-Dionne dans le cadre de sa formation universitaire de maîtrise en urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'embauche d'un stagiaire permettrait de réaliser les tâches en lien avec l'urbanisme et de supporter les membres de l'équipe durant la saison estivale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** l'embauche de monsieur Arnaud Lombard-Dionne à titre de stagiaire au poste d'adjoint technique en urbanisme (poste étudiant) pour une durée de 12 semaines durant la saison estivale 2021 avec entrée en poste prévue le 17 mai 2021.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 279-05-21**

#### **EMBAUCHE DE MONSIEUR MATHIEU BÉRUBÉ AU POSTE DE TECHNICIEN AUXILIAIRE EN ÉVALUATION FONCIÈRE**

**CONSIDÉRANT** la démission au poste combiné de technicien et d'adjoint technique en évaluation foncière maintenant désigné poste de technicien auxiliaire en évaluation foncière (classe 2 A);

**CONSIDÉRANT** les entrevues de sélection effectuées, le 27 avril 2021, par les membres du comité de sélection et la recommandation de la directrice du service;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** l'embauche de monsieur Mathieu Bérubé au poste de technicien auxiliaire en évaluation foncière, poste régulier à temps complet de 32,5 heures/semaine ou 40 heures/semaine selon la saison, classe 2A, échelon 1 de la convention collective en vigueur;

**QUE** monsieur Mathieu Bérubé entrera en fonction à titre d'employé régulier temps complet à compter du 25 mai 2021 et sera assujéti aux dispositions de la convention collective, notamment une période de probation de six mois.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 280-05-21**

#### **AFFICHAGE – POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE EN ÉVALUATION FONCIÈRE**

**CONSIDÉRANT** les besoins d'une ressource pour le service de l'évaluation foncière;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à l'affichage d'un poste d'adjoint technique en évaluation foncière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le comité administratif autorise l’affichage d’un poste d’adjoint technique en évaluation foncière.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 281-05-21**

#### **COSMOSS – PROJET ANIMATION LITTÉRAIRE ESTIVALE ET AUTORISATION D’EMBAUCHE DE DEUX ÉTUDIANTS**

**CONSIDÉRANT** le projet de COSMOSS La Matanie intitulé « Animation littéraire pour que les jeunes de La Matanie soient en contact avec la lecture de façon ludique pendant la période estivale afin d’atténuer les effets de la glissade d’été »;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet implique la collaboration de la MRC (fiducie) et La Maison des Familles de La Matanie (MDF) pour la coordination des deux ressources;

**CONSIDÉRANT QUE** la Maison des Familles va coordonner la mise en place des activités littéraires dans des camps de jour sur le territoire de La Matanie en collaboration avec COSMOSS La Matanie, la Ville de Matane, les municipalités de la MRC, le réseau Biblio et la bibliothèque de Matane qui fournira des livres et pourra conseiller sur les choix de lecture en fonction des âges, de même qu’une ressource de l’URLS qui viendra appuyer la planification des animations auprès des jeunes;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet prévoit l’embauche de deux étudiants, 35 heures/semaine pour une durée de 9 semaines, pour planifier et animer ces activités en lecture auprès des jeunes fréquentant les camps de jour sur l’ensemble du territoire de la MRC et que ceux-ci participeront à une formation élaborée par des partenaires régionaux;

**CONSIDÉRANT QU’**une entente est à conclure entre la MRC et la MDF pour mieux définir les rôles et responsabilités de chacun;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l’unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

**D’autoriser** l’affichage et l’embauche de deux étudiants pour le projet Animation littéraire estivale;

**QUE** ces embauches sont conditionnelles à la conclusion de l’entente avec la Maison des Familles et que la directrice générale de la MRC soit et est autorisée à signer ladite entente.

ADOPTÉE

**SANAM (Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie) – émission des lettres patentes par le Registraire des entreprises en vertu de la *Loi sur les compagnies, partie III* en date du 20 avril 2021**

La directrice générale informe les membres du comité administratif que dans le cadre de la démarche amorcée, SANAM a désormais une existence juridique. SANAM a déposé une demande de financement PASI, au MIFI, le 30 avril 2021. La MRC est responsable du financement PASI jusqu’au 30 juin 2021. Il est prévu qu’à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 le SANAM sera autonome.

### **RÉSOLUTION 282-05-21**

#### **SANAM – EMBAUCHE DE MADAME CAROLINE DOUCET AU POSTE CONTRACTUEL D’AGENTE DE MOBILISATION INTERCULTURELLE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 217-04-21 autorisant le processus de recrutement d’une 4<sup>e</sup> ressource pour le Service d’accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM), soit un poste contractuel d’agente de mobilisation interculturelle;

**CONSIDÉRANT** les entrevues de sélection effectuées par les membres du comité de sélection et la recommandation du comité transmise verbalement par la directrice générale;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est responsable du financement PASI jusqu’au 30 juin 2021 et qu’il est prévu qu’à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 le SANAM sera autonome;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l’unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D’autoriser** l’embauche de madame Caroline Doucet et la signature d’un contrat de travail à titre d’agente de mobilisation interculturelles pour le SANAM, à compter du 10 mai 2021 jusqu’au 30 juin 2021.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 283-05-21**

#### **PRMHH – COMITÉ DIRECTEUR (GROUPE DE TRAVAIL)**

**CONSIDÉRANT QUE** l’élaboration d’un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) a été confiée par le gouvernement du Québec à chaque MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** cela fait suite à l’adoption, en 2017, de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*;

**CONSIDÉRANT QUE** pour enrichir les réflexions et obtenir le pouls des utilisateurs du territoire tout au long de l’élaboration de notre PRMHH, la création d’un comité directeur (groupe de travail) doit être faite;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l’unanimité :

**D’autoriser** la création d’un comité directeur (groupe de travail);

**QUE** ce comité soit composé des membres suivants :

- |                      |                                       |
|----------------------|---------------------------------------|
| – Mylène Gagnon      | Fédération de l’UPA Bas-Saint-Laurent |
| – Véronique Lamarre  | Baie-des-Sables                       |
| – Rémi Fortin        | Saint-René-de-Matane                  |
| – Andrew Turcotte    | MRC de La Matanie                     |
| – Nixon Sanon        | MRC de La Matanie                     |
| – Olivier Banville   | MRC de La Matanie                     |
| – Eugénie Arsenaault | MRC de La Matanie                     |
| – Steve Bouchard     | Association du Lac du Portage         |



- Stéphanie Boudreau Association des producteurs de tourbe horticole du Qc
- Simon Tweddell Organisme des bassins versants du nord-est du BSL
- Marie-Hélène Langis Conseil régional de l'environnement du BSL
- Guy Ahier Groupe environnemental Uni-Vert région Matane
- Jean-Charles Gagnon Syndicat de l'UPA de La Matanie
- Un(e) représentant(e) Forêt privée (à déterminer)

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 284-05-21**

#### **GARDE DE POULES EN MILIEU URBAIN**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a entrepris la réalisation d'un plan en agriculture urbaine;

**CONSIDÉRANT QUE** les consultations réalisées démontrent un fort intérêt envers la garde de poules en milieu urbain;

**CONSIDÉRANT QU'**un sous-comité d'experts a travaillé à l'élaboration de lignes directrices pour les municipalités désireuses d'autoriser et d'encadrer la garde de poules en milieu urbain;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application d'un cadre homogène devrait faciliter le travail d'éducation et de sensibilisation en lien avec la réglementation municipale et le bien-être animal;

**CONSIDÉRANT** la présentation faite aux membres du Conseil en réunion de travail, le 27 avril;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'**autoriser le partage des lignes directrices aux municipalités et de les encourager à modifier leur réglementation, si elles souhaitent permettre la garde de poules dans leur périmètre d'urbanisation.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 285-05-21**

#### **CORRECTION DE RÉSOLUTIONS (N<sup>OS</sup> 262-03-20, 327-05-20 ET 328-05-20) POUR CHANGER FDT PAR FRR**

**CONSIDÉRANT** les résolutions numéros 262-03-20, 327-05-20 et 328-05-20 concernant des contributions financières à partir des budgets du SANAM et Politique familiale municipale (PFM);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**DE** corriger les résolutions numéros 262-03-20, 327-05-20 et 328-05-20 pour changer FDT par FRR (Fonds régions et ruralité).

ADOPTÉE

### **Édifice de La Matanie – Travaux de ventilation-climatisation (3<sup>e</sup> étage)**

Le directeur général adjoint informe les membres du comité administratif des démarches en cours pour permettre des travaux de ventilation-climatisation. Le sujet sera réinscrit au moment où les informations seront plus précises.

### **RÉSOLUTION 286-05-21**

#### **MATÉRIEL INFORMATIQUE – AUTORISATION D'ACHATS**

**CONSIDÉRANT** les besoins en équipements pour la MRC afin de maintenir et s'assurer des services et des communications de qualité et performants;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont été informés de la liste des achats, des propositions reçues et des soumissionnaires ayant fait la meilleure offre;

**CONSIDÉRANT** l'aide financière allouée par le MAMH, en mars 2021, pour soutenir les MRC, dans le contexte de la pandémie COVID-19 pour compenser les dépenses et pertes de revenus, pour se doter d'équipements et d'infrastructures numériques et de télécommunications;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'autoriser** les achats selon la liste et les montants, taxes incluses, ci-dessous :

- PC et Laptop (14) et écrans (8)	- <b>Informidata :</b>	16 308,23 \$
- Tablettes (18)	- <b>Coop Zone :</b>	11 530,29 \$
- Licences Office 2019 (14)	- <b>Microsoft :</b>	5 134,78 \$
- Licences Eset Nod 32 (10)	- <b>CINET inc. :</b>	153,50 \$
- SPOT (6)	- <b>TDE :</b>	2 414,41 \$

**D'autoriser** le paiement des achats pour un montant total de 35 541,1 \$, taxes incluses, à partir de l'enveloppe financière spécifique allouée par le MAMH.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 287-05-21**

#### **ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ – RENOUELEMENT ET DÉPÔT DE PROJETS AN 2**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 456-08-20 autorisant la directrice générale, madame Line Ross, à signer avec le Collectif régional de développement du Bas Saint-Laurent, la Convention d'aide financière pour soutenir la réalisation du plan d'action de l'Alliance pour la solidarité 2019-2023 de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 99-02-21 autorisant la signature des conventions d'aide financière ainsi que le versement des montants pour les prochaines initiatives concertées autorisées par le CRD dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale;

**CONSIDÉRANT** le tableau résumé des dépôts/renouvellements de projets pour l'An 2 (dépôt 15 mai 2021);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'autoriser** le renouvellement et le dépôt des projets suivants dans le cadre l'An 2 de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale :

Type de projet	Porteur	Nom du projet	Montant demandé FQIS
Renouvellement An 2	CRD	Accompagnement participation citoyenne	26 085 \$
Renouvellement An 2	MRC	Chargé de projet en autonomie alimentaire	48 794 \$ 13 500 \$ (SAPT)
Renouvellement An 2	MRC	Portes ouvertes sur le transport	5 100 \$
Renouvellement An 2	Comité de développement de St-Jean-de-Cherbourg	Territoire nourricier du 733	31 500 \$
Renouvellement An 2	ACEF	Comité logement	50 270 \$
Renouvellement An 2	Alpha de La Matanie	Formation sur la simplification des écrits	1 368 \$
Nouveau projet	Synergie Matanie	Frigos et armoires partagés	7 491 \$ 10 000 \$ (SAPT)
Nouveau projet	MRC	Cartes de membres OBNL en transport collectif	5 750 \$
Nouveau projet	CDC	Armoires à jeux	15 600 \$

**QUE** les projets soient transmis au CRD pour autorisation et que sur réponse favorable du CRD, la directrice générale de la MRC soit et est autorisée à signer les protocoles d'entente et conventions d'aide financière ainsi qu'à procéder aux versements des montants pour les projets autorisés.

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

### **RÉSOLUTION 288-05-21**

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

\_\_\_\_\_  
Le préfet,  
Andrew Turcotte

(signé)

\_\_\_\_\_  
La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Line Ross, M.B.A.

*Je, soussigné, Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

(signé)

\_\_\_\_\_  
*Le préfet,  
Andrew Turcotte*